



## Traité Méguila

### Michna 1 - Chapitre 3

בני העיר שמכרו רחובה של עיר, לוקחים בדמיו בית הכנסת;  
בית הכנסת, לוקחים תיבה; תיבה, לוקחים מטפחות;  
מטפחות, לוקחים ספרים; ספרים, לוקחין תורה. אבל אם  
מכרו תורה, לא ייקחו ספר;  
ספר, לא ייקחו מטפחות; מטפחות, לא ייקחו תיבה; תיבה, לא  
ייקחו בית הכנסת; בית הכנסת, לא ייקחו את הרחוב. וכן  
במותריהן.  
אין מוכרין משל רבים ליחיד, מפני שמורידין אותו מקדושתו,  
דברי רבי יהודה;  
אמרו לו, אם כן, אף לא מעיר גדולה לעיר קטנה.

Les habitants d'une ville qui ont vendu la place publique de la ville achèteront avec l'argent de la vente une synagogue. Une synagogue, on achètera une arche. Une arche, on achètera des manteaux [pour les rouleaux de la Torah]. Des manteaux, on achètera des livres bibliques. Des livres bibliques, on achètera un rouleau de la Torah. Mais si on a vendu un rouleau de la Torah, on n'achètera pas (avec l'argent de la vente) des livres bibliques. Des livres bibliques on n'achètera pas des manteaux. Des manteaux on n'achètera pas une arche. Une arche, on n'achètera pas une synagogue. Une synagogue, on n'achètera pas la place publique de la ville. La même règle s'applique au reliquat. On ne vendra pas un bien communautaire à un particulier car ce serait le déchoir de son degré de sainteté, tel est l'avis de Rabbi Yehouda. Ils lui ont répliqué : s'il en est ainsi, on ne doit pas non plus [l'autoriser] d'une grande ville à une petite ville.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)